



Communiqué de presse

Date 8 février 2011
Embargo 8 février 2011 / 11 h 30

Bilan de l'Administration fédérale des douanes (AFD) en 2010

En 2010 également, l'Administration fédérale des douanes a contribué à la sécurité et à la santé des habitants de la Suisse ainsi qu'au bon fonctionnement de la place économique suisse. La quantité saisie de denrées alimentaires passées en contrebande a plus que triplé par rapport à 2009. Le nombre record de 2741 envois retenus de produits contrefaits a été atteint. La douane civile et le Corps des gardes-frontière (Cgfr) appliquent plus de 150 actes législatifs et génèrent plus d'un tiers de l'ensemble des recettes de la Confédération.

Système d'information Schengen (SIS)

Depuis environ deux ans et demi, le Cgfr a accès au système d'information Schengen. Grâce au SIS, il est possible de consulter tous les cas enregistrés dans l'ensemble de l'espace Schengen et de comparer les données du SIS concernant les personnes et les objets à celles qui sont relevées lors de contrôles. En 2010, le Cgfr a notamment traité, sur la base d'interrogations du SIS:

- 80 recherches de personnes aux fins d'extradition (83 en 2009);
- 1304 refus d'entrée à l'encontre de ressortissants d'Etats tiers (1126);
- 74 disparitions de personnes (106);
- 577 recherches du lieu de séjour de personnes pour les autorités judiciaires (615);
- 994 recherches d'objets (par ex. documents perdus, véhicules volés) (1342).

Communiqué de presse

En outre, le Cgfr a arrêté et remis à la police l'année dernière plus de 2500 personnes signalées pour les délits les plus divers, auxquelles s'ajoutent quelque 1500 documents falsifiés.

Migration

Au titre des migrations, il convient de mentionner la lutte contre les entrées et les sorties illégales, contre le séjour illégal, contre le travail au noir, contre l'activité des passeurs et contre la traite d'être humains.

L'année dernière, le Cgfr a découvert 7648 infractions à la loi sur les étrangers et à la loi sur l'asile (7348 en 2009). Dans le cadre de sa lutte contre l'activité des passeurs, il est intervenu avec succès dans 99 (141) cas.

Contrebande de stupéfiants

En ce qui concerne les contrôles pour lutter contre la contrebande de stupéfiants, l'administration des douanes se fonde sur des analyses de risques. En 2010, l'AFD a saisi les quantités suivantes de stupéfiants:

- 77,8 kg de haschisch (48,7 kg) et 79 kg de marijuana (46 kg)
- 31,5 kg d'héroïne (29,6 kg)
- 180,5 kg de cocaïne (280,2 kg)
- 1442,6 kg de khat (1483,8 kg)
- 8419 pilules contenant diverses substances psychotropes (LSD, ecstasy, etc.) (2513 unités).

Contrebande de denrées alimentaires

En 2010 aussi, les denrées alimentaires ont représenté la majeure partie des marchandises de contrebande découvertes. On a ainsi pu prouver la contrebande de quelque 826 tonnes de diverses denrées alimentaires (contre 251). Dans ce secteur, les droits de douane soustraits s'élèvent à environ 3,5 millions de francs contre 2,1 millions en 2009.

Principales denrées alimentaires passées en contrebande (découvertes de 2010):

1. Fruits et légumes (565 tonnes) (3^e place en 2009)
2. Huile d'olive et autres huiles comestibles (78 tonnes) (5^e place)
3. Céréales (70 tonnes) (2^e place)
4. Viandes et produits carnés (57 tonnes) (1^{re} place)
5. Farine (4^e place)
6. Fromage et autres produits laitiers (6^e place)
7. Vin (7^e place)

Communiqué de presse

En 2010, la section Antifraude douanière a mené des investigations dans quelque 5400 cas de contrebande (6100 cas en 2009). Quelque 2800 nouveaux dossiers pénaux (contre 3100 en 2009) ont été ouverts. La plupart des affaires traitées portent sur la soustraction de droits de douane et de montants de TVA. Les cas de contrebande concernent notamment des denrées alimentaires, des animaux, des spiritueux, des vins, des tabacs manufacturés, des huiles minérales, des produits contenant des composés organiques volatils (COV), etc. Les enquêtes pénales ne sont pas menées que pour garantir la perception subséquente des redevances, mais aussi pour protéger l'économie et les consommateurs. Ainsi, en 2010, on a dû procéder à plusieurs reprises à la destruction de marchandises saisies par la douane pour des motifs liés aux dispositions de la législation sur les denrées alimentaires. Par ailleurs, l'AFD a enquêté dans des affaires de biens culturels volés et de marchandises soumises à la conservation des espèces (animaux et plantes).

Médicaments

En 2010, l'AFD a signalé à Swissmedic, Institut suisse de produits thérapeutiques, 1861 tentatives (contre 1154 l'année précédente) d'importation de médicaments illégaux. Ces médicaments étaient soit contrefaits soit interdits en Suisse. Les médicaments de ce genre présentent un risque élevé pour la santé des consommateurs.

Principaux médicaments saisis en 2010:

1. Stimulants de la fonction érectile
2. Produits amincissants
3. Anabolisants
4. Médicaments induisant une dépendance, surtout des somnifères
5. Psychotropes
6. Hormones éclaircissant ou brunissant la peau

Protection des marques

En 2010, l'AFD a retenu un nombre record d'envois de produits contrefaits; dans le trafic des marchandises de commerce, on a enregistré 2741 cas (1622 en 2009) et 1746 cas (780 en 2009) dans le trafic touristique. Voici les produits les plus concernés:

- Sacs à main, sacs de voyage, porte-monnaie, etc. (35,9 %)
- Montres et bijoux (18,3 %)
- Autres vêtements (11,2 %)
- Accessoires tels que foulards, casquettes, lunettes de soleil, etc. (9,5 %)
- Chaussures (9,4 %)

Communiqué de presse

- Appareils électriques (6,3 %)

Contrôles de sécurité dans le trafic lourd

En 2010, la douane suisse a constaté que quelque 18 000 camions au total (2009: environ 17 000) présentaient des défauts de sécurité. Ces véhicules étaient trop lourds, trop longs ou trop larges, comportaient un arrimage du chargement insuffisant, étaient équipés de freins ou de pneus défectueux, ou présentaient d'autres défauts encore. Dans 127 cas, les chauffeurs de camion étaient dans l'incapacité de conduire (sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou de médicaments). L'alcoolémie la plus élevée qui ait été mesurée s'élevait à 2,3 ‰. Dans 315 cas, les chauffeurs n'ont pas respecté les prescriptions concernant la durée du travail et la durée du repos.

Recettes

En 2010, l'AFD a encaissé 23,012 milliards de francs (contre 21,3 milliards en 2009), ce qui correspond à plus d'un tiers de l'ensemble des recettes de la Confédération. Sur ces rentrées, 10,9 milliards ont été générés par la TVA et 5,1 milliards par les redevances sur les carburants.

Renseignements Walter Pavel, chef Communication/médias AFD,
(dès 14 h 30): tél: +41 31 322 65 13

Stefanie Widmer, suppléante du chef Communication/médias AFD,
tél: +41 31 322 50 56

Photos et documents pour les médias disponibles sous: www.photopress.ch
> Administration fédérale des douanes AFD > Conférence de presse 2011



Documentation de base

Date 8 février 2011
Embargo 8 février 2011 / 11 h 30

Statistiques 2010 du Corps des gardes-frontière (Cgfr)

Banque de données relative au système d'information Schengen (SIS): période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

Depuis le 14 août 2008, le Cgfr a accès au système d'information Schengen (SIS), en complément aux banques de données déjà existantes. Grâce au SIS, les gardes-frontière peuvent consulter tous les cas enregistrés dans l'ensemble de l'espace Schengen et comparer les données du SIS concernant les personnes et les objets à celles qui sont relevées lors de contrôles. Durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le Cgfr a notamment traité, sur la base d'interrogations du SIS:

- 80 recherches de personnes aux fins d'extradition;
- 1304 refus d'entrée à l'encontre de ressortissants d'Etats tiers;
- 74 disparitions de personnes;
- 577 recherches du lieu de séjour pour les autorités judiciaires;
- 994 recherches d'objets (documents perdus, etc.).

Environ deux tiers (57 %) de tous les résultats positifs découverts en Suisse dans le SIS ont été le fait du Cgfr.

Migration

Les tâches du domaine des migrations comprennent la lutte contre les entrées et les sorties illégales, contre le séjour illégal, contre le travail au noir, contre l'activité des passeurs et

Documentation de base

contre la traite d'être humains. L'an dernier, le Cgfr a enregistré 53 (61 l'année précédente) entrées illégales aux frontières extérieures et 4349 (3467) personnes en séjour illégal. Dans le cadre de sa lutte contre l'activité des passeurs, il est intervenu avec succès dans 99 (141) cas. Au total, on a enregistré quelque 7600 infractions à la loi sur les étrangers et à la loi sur l'asile, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente.

Menées en commun par le Cgfr, l'Office fédéral des migrations (ODM), l'Office fédéral de la police (fedpol) et le Service de coordination contre la traite d'être humains et le trafic de migrants (SCOTT), des évaluations hebdomadaires de la situation permettent d'échanger des informations et d'engager à temps les ressources nécessaires.

Découvertes dans le domaine douanier

En 2010, le Cgfr a découvert 14 567 (12 385) cas d'infraction à la loi sur les douanes ou à la loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée. Font également partie de ces cas les infractions à la conservation des espèces et à la protection des marques ainsi que certains délits de police économique, de police du commerce et de police sanitaire.

Stupéfiants

En ce qui concerne les contrôles pour lutter contre la contrebande de stupéfiants, l'administration des douanes se fonde sur des analyses de risques. En 2010, l'AFD a saisi les quantités suivantes de stupéfiants:

- 77,8 kg de haschisch (48,7 kg) et 79 kg de marijuana (46 kg);
- 31,5 kg d'héroïne (29,6 kg);
- 180,5 kg de cocaïne (280,2 kg);
- 1442,6 kg de khat (1483,8 kg);
- 8419 pilules contenant diverses substances psychotropes telles que le LSD, l'ecstasy, etc. (2513 unités).

Documents falsifiés ou utilisés abusivement

En 2010, le Corps des gardes-frontière a saisi au total 1517 (1774) documents falsifiés. Dans l'ensemble, les gardes-frontière ont intercepté 1160 (1436) personnes qui étaient en possession de documents falsifiés ou utilisaient des documents de manière abusive; 205 (170) personnes ont utilisé une pièce de légitimation qui ne leur appartenait pas. 529 documents falsifiés ont été découverts dans le trafic ferroviaire et 84 cas dans le trafic postal et le trafic de courrier.

Renseignements Walter Pavel, chef Communication/médias AFD, tél. +41 31 322 65 13
(dès 14 h 30):

Stefanie Widmer, suppléante du chef Communication/médias AFD,
tél. +41 31 322 50 56



Conférence de presse annuelle de l'Administration fédérale des douanes (AFD) le 8 février 2011 à Bardonnex (GE); allocution de Rudolf Dietrich, directeur général des douanes

- La parole prononcée fait foi -

Je suis heureux que notre conférence de presse annuelle ait lieu ici, au point de passage de Bardonnex, tout près de Genève. Ici, c'est la frontière: la douane y est en quelque sorte à la maison; on y sent des odeurs de diesel et on y perçoit les pulsations de l'économie, qui est le cœur de notre prospérité. Chaque jour, plus de 20 000 poids lourds franchissent la frontière suisse, et plus de 600 000 personnes entrent dans notre pays. En 2010, ce sont chaque jour des marchandises d'une valeur totale de 715 millions de francs suisses qui ont été importées. Ici, nos collaborateurs veillent à ce que la frontière douanière soit aussi peu perceptible que possible pour l'économie et les citoyens.

Ouverture des frontières et sécurité

En tant que directeur de l'administration des douanes, je suis fier des prestations qu'elle fournit. C'est aussi grâce à ces prestations que, malgré l'existence de la frontière douanière, l'économie suisse est compétitive sur le plan international. Pour un pays comme le nôtre, qui gagne un franc sur deux à l'étranger, l'ouverture des frontières est une question de survie. En fait, l'ouverture des frontières est à la base de notre bien-être.

Les produits de la douane suisse sont essentiellement les suivants:

- permettre à l'économie et aux citoyens un franchissement aussi aisé que possible de la frontière
- contribuer à la sécurité des citoyens, des consommateurs et de l'économie
- procurer de l'argent à l'Etat afin que celui-ci puisse assumer ses tâches.

Nous sommes ici pour vous montrer les résultats que nous avons obtenus l'année passée pour ces différents produits. Au vu des événements actuels, je suis conscient que la sécurité constitue la principale préoccupation à Genève. La question de la quantité de personnel dont la douane a besoin pour remplir ses tâches suscite par exemple un grand intérêt. Le fait est que la région de Genève dispose aujourd'hui d'un plus grand nombre de gardes-frontière qu'il y a dix ans (338 aujourd'hui contre 308 à l'époque), alors que la douane a dû globalement réduire son personnel d'environ 10 % dans toute la Suisse pendant cette période. Sur ces 338 agents, cependant, 30 sont des renforts venus d'autres régions. C'est pourquoi nous recruterons cette année deux classes comptant chacune 24 aspirantes et aspirants de langue maternelle française afin de reconstituer l'effectif de la région de Genève. A court terme, nous avons en outre porté le nombre de renforts de 30 à 40.

Coopération des autorités chargées de la sécurité, en particulier dans le canton de Genève

Il est clair qu'une augmentation de l'effectif permet d'obtenir des effets plus importants. Mais il existe encore d'autres moyens d'y parvenir, par exemple dans les domaines de l'équipement, de la formation et surtout de la coopération entre les autorités chargées de la sécurité de part et d'autre de la frontière.

Sur le plan international, nous avons fait un pas important dans cette direction avec le Centre de coopération policière et douanière franco-suisse, qui a été mis en place il y a maintenant sept ans à Genève. Une action transfrontalière coordonnée à l'échelon international est le seul moyen de lutter contre la criminalité transfrontalière organisée.

Sur le plan national, nous avons réalisé des progrès essentiels en matière de coopération avec les cantons. A ce jour, nous avons conclu des accords de coopération avec 20 d'entre eux. Nous sommes convaincus de pouvoir ainsi apporter une importante contribution à la sécurité du pays. L'accord conclu avec le canton de Genève constitue un bon exemple à cet égard. Cette coopération est à l'avantage de la Suisse en général et du canton de Genève en particulier. Ce dernier nous a notamment délégué le contrôle des personnes à l'aéroport de Genève-Cointrin. Depuis lors, nous consacrons environ 124 collaborateurs à cette tâche. Cependant, le nombre d'agents travaillant simultanément est de 62 au maximum. Nous pouvons ainsi mettre en pratique nos compétences-clés, à savoir le contrôle de frontière et le contrôle douanier, à une importante frontière extérieure de l'espace Schengen. Nous déchargeons par ailleurs la police genevoise, qui peut ainsi consacrer plus de personnel à la sécurité intérieure.

A mon avis, c'est ainsi que les choses doivent fonctionner dans notre Etat: la Confédération et les cantons doivent travailler main dans la main dans l'intérêt de la sécurité du pays et de ses habitants. Le problème de la criminalité transfrontalière ne peut pas être résolu à la frontière uniquement. Il en allait déjà ainsi avant l'association à l'espace Schengen, et cette situation ne changera pas.

Pour moi, il est tout aussi clair que les cantons sont entièrement souverains en matière de police à l'intérieur du pays. Ils sont donc compétents au premier chef en matière de sécurité intérieure. Cependant, il existe entre la douane et la police de nombreuses synergies que nous pouvons exploiter dans l'intérêt de la sécurité. A titre d'exemple, je citerai les contrôles de personnes dans le trafic ferroviaire. La plupart des cantons nous les ont maintenant délégués. Pourquoi ont-ils pris cette décision? Parce qu'ils savent que nous sommes de toute façon présents dans les trains en raison des contrôles douaniers et que, en notre qualité de corps national, nous ne sommes pas limités par les frontières cantonales. Quoi de plus logique que d'effectuer le contrôle simultané des personnes dans le cadre des contrôles douaniers? Cette façon de pratiquer est efficace et donne de bons résultats dans la lutte contre la contrebande de drogue et d'armes, contre les falsifications de documents, contre la migration illégale et dans bien d'autres domaines. Mes collègues vous présenteront encore les résultats concrets obtenus.

Contribution à la sécurité dans le trafic routier

En matière de sécurité, la douane ne se contente cependant pas de contrôler des personnes. En effet, nous effectuons aussi des contrôles de sécurité dans le trafic lourd, comme ici, à Bardonnex, sur un échantillonnage des quelque 800 camions qui passent quotidiennement la frontière. Pour la sécurité, ces contrôles sont aussi importants que les contrôles de personnes, car ici aussi des vies humaines sont en jeu. Nos collaborateurs contrôlent par exemple si le camion est en surcharge, si ses freins fonctionnent, si les pneus sont en ordre, si les heures de repos sont respectées et si le chargement est correctement arrimé, ou encore si le chauffeur est ivre. Par ces contrôles, la douane contribue donc à la sécurité du trafic routier; cette contribution est en quelque sorte un produit accessoire du dédouanement. Monsieur Jérôme Coquoz va vous en dire plus à ce sujet.

Plus d'un tiers des recettes de la Confédération

Avant de conclure, j'aimerais encore aborder brièvement les recettes générées par la douane. Plus d'un tiers de l'ensemble des recettes fédérales transite par les caisses de la douane. Ces recettes reflètent assez fidèlement la conjoncture: en 2010, elles ont été de 23 milliards de francs. Cela montre que, malgré la force du franc, l'économie s'est lentement rétablie. En 2009, année de crise, nos recettes s'étaient en effet montées à quelque 21 milliards. Nous n'avons cependant pas encore atteint le record de 2008, année au cours de laquelle nous avons encaissé près de 24 milliards de francs.

Dix ans de RPLP

Sur les 23 milliards de francs encaissés l'année dernière, quelque 1,5 milliard sont à mettre sur le compte de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP). Je mentionne ce

chiffre parce que cela fait aujourd'hui dix ans que la RPLP a été introduite. Pour la douane, le développement et la mise en œuvre du système RPLP ont été un grand succès. Nous avons fait œuvre de pionnier en Europe. Aujourd'hui encore, des délégations étrangères nous rendent visite afin de s'informer sur notre modèle et de profiter de notre savoir-faire. Pour la RPLP, cette année correspond en outre à un changement de génération. Nous sommes en effet en train d'équiper tous les camions passibles de la RPLP d'appareils de saisie d'un nouveau type. Ces appareils nous permettront de percevoir la redevance d'une manière encore plus efficace et plus fiable.



Conférence de presse annuelle de l'Administration fédérale des douanes (AFD) le 8 février 2011 à Bardonnex (GE); allocution de Jürg Noth, chef du Corps des gardes-frontière (Cgfr) - La parole prononcée fait foi -

La douane, mission principale du Cgfr

Depuis que la Suisse fait partie de l'espace Schengen, on débat beaucoup des tâches du Corps des gardes-frontière. La réalité, c'est que Schengen n'a rien changé à nos tâches douanières. En effet, l'accord de Schengen n'a rien à voir avec la douane. Or, les nombreuses tâches douanières restent notre mission principale. Elles comprennent des composantes touchant à la fiscalité, aux migrations et à la police de sécurité. En notre qualité de police douanière, nous agissons aussi contre la contrebande organisée professionnellement. L'année passée, l'administration des douanes est parvenue à prouver l'importation frauduleuse de plus de 800 tonnes de denrées alimentaires. Les investigations poussées rendues nécessaires par les grosses affaires de contrebande relèvent de la compétence de la section antifraude. Cependant, ces affaires débutent presque toujours par une découverte effectuée par le Corps des gardes-frontière. Souvent, la quantité découverte à la faveur du contrôle se limite à quelques centaines de kilos, mais les investigations complémentaires révèlent finalement que ce sont plusieurs dizaines de tonnes de marchandises qui ont été passées en contrebande au fil des années.

La lutte contre la contrebande ne consiste pas seulement à mettre fin à des fraudes portant sur des millions de francs, mais aussi à empêcher des actes criminels ou de simples infractions dans les domaines les plus divers. A titre d'exemples, on peut notamment citer la traite d'êtres humains, la blanchiment d'argent, le trafic d'armes, le piratage de produits, le trafic de drogue, le vol et le brigandage.

Les contrôles douaniers et leur rôle de filtre de sécurité

Même si la Suisse fait partie de l'espace Schengen, des contrôles douaniers sont maintenus à ses frontières, car elle n'est pas membre de l'union douanière constituée par l'UE. Le fait que nous devons maintenir les contrôles visant les marchandises a un avantage sur le plan de la sécurité: si nous désirons effectuer un contrôle douanier ou si nous éprouvons des soupçons, nous avons toujours la possibilité de contrôler des personnes. Les contrôles douaniers sont en outre un filtre de sécurité garantissant une recherche ciblée portant sur les personnes, les marchandises volées, la drogue, les armes, les marchandises de contrebande ou les falsifications de documents. L'année passée, ce sont ainsi plus de 2500 personnes signalées pour les délits les plus divers que nous avons arrêtées et remises à la police. Cela représente environ sept personnes par jour. A cela s'ajoutent plus de 200 kg de cocaïne et d'héroïne et quelque 1500 falsifications de documents. Cela correspond à près de la moitié des falsifications de documents saisies en Suisse l'année passée, puisque le total du Cgfr et de la police se monte à 3110 documents. La découverte de documents falsifiés est aussi importante dans la mesure où ceux-ci ont souvent un rapport avec d'autres délits tels que vols de véhicules, attaques à main armée, escroquerie ou activités de passeur. La découverte de falsifications de documents est l'une des compétences essentielles du Cgfr. Les falsifications actuelles sont de si bonne qualité que seuls des spécialistes parviennent encore à les distinguer de documents authentiques. L'introduction de documents biométriques a certes représenté un important progrès en matière de sécurité, mais les

bandes de faussaires professionnels savent se mettre à niveau. Des falsifications de documents biométriques sont déjà en circulation depuis un certain temps, et le Cgfr en saisit un nombre croissant.

Criminalité transfrontalière

Au vu de l'actualité, il convient encore d'aborder la question de la lutte contre la criminalité transfrontalière. Les attaques à main armées extrêmement violentes qui se sont récemment produites dans la région de Genève nous placent nous aussi devant un grand défi. Nous soutenons la police dans le cadre de nos possibilités. Dans ce contexte, on se demande régulièrement quelle est la densité de contrôle la plus appropriée. Or, il n'existe pas de méthode scientifique permettant de calculer un effectif idéal. La densité de contrôle dépend par essence de la situation. Cela signifie que nous fixons nos priorités opérationnelles en nous basant sur des informations touchant à la sécurité. En notre qualité de corps national, nous avons l'avantage de pouvoir fixer des priorités de contrôle dans les différentes régions en fonction de la situation et de pouvoir déplacer du personnel à cet effet. C'est ce que nous faisons actuellement à Genève. Notre tâche est compliquée par le fait que, dans cette région, nous sommes confrontés depuis des années à un sous-effectif. Celui-ci devrait cependant être éliminé d'ici à l'année prochaine. Les renforts envoyés en région genevoise ont fait preuve d'efficacité: l'année dernière, les chiffres rendant compte des découvertes ont augmenté dans presque tous les domaines.

Système d'information Schengen

La coopération transfrontalière est importante dans la lutte contre la criminalité, car celle-ci ne s'est jamais arrêtée aux frontières nationales. Dans ce contexte, le Système d'information Schengen (SIS) est particulièrement précieux; nous y avons accès depuis deux ans et demi environ, et il nous a valu bien des succès, que ce soit dans la recherche de personnes ou dans la recherche d'objets. Vous trouverez des chiffres concrets dans le dossier de presse. Un fait nous réjouit tout particulièrement: environ 60 % de tous les résultats positifs obtenus lors de la consultation de cette banque de données sont le fait du Corps des gardes-frontière.

Le Tessin, point chaud en matière de migrations

Parmi les tâches du Cgfr, il faut encore mentionner la lutte contre les migrations illégales. L'année passée, nous avons de nouveau été mis à rude épreuve dans ce domaine, plus particulièrement au Tessin. L'afflux de migrants ayant brusquement augmenté l'automne dernier, nous avons temporairement renforcé les contrôles au Tessin. Le nombre d'infractions à la loi sur les étrangers et à la loi sur l'asile constatées dans ce canton a par conséquent fortement augmenté. Pour l'ensemble de la Suisse, il y a eu quelque 7600 infractions, ce qui représente une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente.

FRONTEX

Dans le domaine des migrations, l'adhésion à Schengen a été synonyme de nouvelles tâches pour le Cgfr. A l'avenir, la Suisse va notamment participer à des opérations de protection des frontières extérieures de l'UE. La coordination des engagements communs relève de la compétence de FRONTEX, l'agence européenne pour la protection des frontières. A la fin du mois de janvier, FRONTEX et le Cgfr ont conclu et signé le dernier accord nécessaire à cette coopération. Des gardes-frontière suisses peuvent donc partir en mission dès maintenant. A ce sujet, j'aimerais préciser ce qui suit:

- Les engagements ont lieu exclusivement à la demande de FRONTEX et peuvent être refusés dans des cas motivés, par exemple lorsque nous avons nous-mêmes besoin de nos gardes-frontière en raison d'une situation spéciale.
- Le Cgfr dispose d'un pool de 30 gardes-frontière formés pour des engagements à l'étranger. Cependant, le nombre de personnes détachées simultanément est de cinq au maximum. Il s'agit d'agents spécialisés dans le domaine des documents ou dans celui des véhicules, ainsi que d'experts en surveillance aérienne.
- Les engagements ne sont prévus qu'aux frontières nationales et dans les aéroports.